

Le 14 avril 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

La migration SEPA s'achève : les retardataires doivent désormais migrer au plus vite

La migration française vers les moyens de paiement SEPA, grâce à une progression toujours significative, devrait s'achever très prochainement : à la fin du mois de mars 2014, les virements et prélèvements SEPA représentaient respectivement 93,5 % des virements et 90,6 % des prélèvements échangés sur les systèmes de paiement de détail, contre 91,7 % et 87.0 % à la fin février.

Les administrations publiques et la très grande majorité des entreprises ont conclu avec succès leur passage au SEPA, mais certains donneurs d'ordre, parmi lesquels les petites et moyennes entreprises (PME) et les associations, sont en retard et n'ont pas encore achevé cette migration.

Il est désormais urgent que tous les retardataires (entreprises, associations, professions libérales, commerçants, artisans, ...) engagent dans les plus brefs délais les actions nécessaires pour adopter les moyens de paiement SEPA. Tout retard supplémentaire dans leur migration les exposerait, à compter du 1^{er} août 2014, à un risque de rejet de leurs opérations de virement et de prélèvement non conformes à la norme européenne.

Les banques et les autres prestataires de services de paiement, avec le soutien des associations professionnelles et des experts-comptables, mettent tout en œuvre pour les accompagner dans leurs démarches et faciliter leur migration.

Des informations complémentaires sont consultables sur le site Internet dédié de la Banque de France, <u>www.urgence-sepa.fr</u>, ainsi que sur le site Internet du Comité national SEPA, <u>www.sepafrance.fr</u>.